

Affaire BIECHLIN et GRANDE PAROISSE / MP

BORDEREAU RECAPITULATIF DE COMMUNICATION DE PIECES

Pièces communiquées par :

Monsieur **Michel MASSOU** Partie civile sans avocat

Pièces communiquées le 28 février 2012

1. Conclusion portant **réfutation de la thèse chimique juridique**,
2. Conclusion portant **réfutation des données sismiques sur la datation juridique**,
3. Conclusion portant **réfutation des données sismiques juridiques proposées par l'OMP**,
4. Conclusion portant **réfutation des données électriques juridiques** et proposant le classement de la ligne EDF-RTE 63 kV comme **lien causal matériel** entre les sites de Grande-Paroisse et de la SNPE,

Pièces communiquées le 9 mars 2012 à 09 heures

5. Conclusion suite à l'audition de monsieur **Jean-Marie ARNAUDIES** le 13 décembre 2011,
6. Conclusion suite à l'audition de monsieur **Georges GUIOCHON** le 3 janvier 2012,
7. Conclusion suite à l'audition de messieurs :
 - **Pierre GRESILLAUD** le 13 décembre 2011,
 - **Gérard HECQUET** le 3 janvier 2012,

- **Bernard MEUNIER** le 3 janvier 2012,
 - **Bernard ROLET** le 3 janvier 2012,
8. Conclusion finale de monsieur **Michel MASSOU** avec transmission en PJ du texte de sa plaidoirie le 28 février 2012,
9. **Lettre au Président de la Cour pour officialiser l'appui de monsieur Michel MASSOU aux conclusions fournies par Madame Kathleen BAUX sur :**
- A. le témoignage de Christian FUENTES,
 - B. le bloc de béton à 1600 m du cratère,
 - C. la non exploitation du Plan militaire de 1917,
 - D. l'audition de monsieur José DOMENECH,
 - E. l'avion photographié avant l'explosion,
 - F. la manipulation des données du vol de Serge DELGA,
 - G. la présence inexpliquée d'hélicoptères après l'explosion,

Pièces communiquées le 15 mars 2012

10. Dossier sur les **intérêts civils de monsieur Michel MASSOU**